

Le recours contre le projet de cinéma fait des vagues

Révélée en pleine campagne pour les élections départementales, l'information fait bondir à droite comme à gauche... mais pas pour les mêmes raisons

Le recours déposé contre le projet de cinéma à La Seyne par le maire de Six-Fours (notre édition d'hier) suscite des réactions de la part des acteurs politiques locaux. C'est d'abord Sandra Torrès, conseillère régionale et responsable de l'opposition UMP-UDI au conseil municipal, qui monte au créneau. « *Même si je peux comprendre que le député-maire de Six-Fours défende les intérêts des Six-Fournais, la réalisation d'un cinéma à La Seyne n'est pas incompatible avec celui de Six-Fours. Pour ma part, affirme-t-elle, je défends l'intérêt des Seynois : pour eux et pour notre commune, il est crucial que le projet de reconversion des ateliers mécaniques avec son cinéma – que nous attendons depuis plus de quinze ans – se réalise. La Seyne, deuxième ville du Var, doit avoir aussi son cinéma!* »

Cela étant, M^{me} Torrès estime que

« *M. Vuillemot fait de la politique politicienne et ne dit pas tout : il faut rappeler que si le projet présenté à la CDAC⁽¹⁾ en mars 2014 a été rejeté, c'est parce qu'il n'était pas recevable : il proposait, entre autres, peu de places de parking et, surtout, la réalisation d'une surface commerciale permettant la création d'un supermarché.* »

« L'avenir de La Seyne en dépend »

C'est donc ce dernier point qui, selon les élus UMP, a provoqué le vote négatif. Car, souligne Sandra Torrès, « *depuis son premier mandat, M. Vuillemot a permis l'implantation de Grand Frais, l'extension d'Auchan, la non-réalisation du parking des Esplageoles... La Seyne n'a plus besoin de grandes surfaces! Leur densification n'a entraîné que la chute des commerces du centre-ville.* »

Enfin, conclut Sandra Torrès,

« *puisque le nouveau projet proposé exclut la création d'un supermarché, je le soutiens ardemment car il permettra à La Seyne de prendre un nouvel essor économique et offrira aux Seynois une offre culturelle tant attendue. Il doit se réaliser, l'avenir économique, culturelle et touristique de La Seyne en dépend.* »

Même tonalité pour Gilles Vincent, maire de St-Mandrier et conseiller général. Lui faisait partie des élus UMP qui ont voté contre le projet l'an dernier : « *Je rappelle que, lors de la CDAC de mars 2014, hormis la ville de Six-Fours, nous avons voté contre un projet global de surface commerciale, et non contre le cinéma. En effet, ce projet comprenait, outre un cinéma, une grande surface, huit magasins, deux bars, un restaurant. Nous avons estimé que l'installation d'une surface commerciale dans ce secteur allait précipiter la mort du centre-ville. Autre raison de*

notre opposition, poursuit-il : ce projet sous-estimait le nombre de parking nécessaire à l'exploitation d'un tel projet. »

In fine, Gilles Vincent se réjouit tout de même, « *de voir la 2^e ville du Var équipée d'un cinéma. Mais il reste à régler le problème du parking ainsi que la circulation dans le secteur qui, avec le casino, le port, le cinéma et les constructions de Bois Sacré, sera saturée.* »

« Un comportement purement politicien »

De leur côté, dans un tract diffusé hier, les candidats de gauche aux élections départementales sur le canton La Seyne 1⁽²⁾ ne manquent pas de faire, aussi, référence au recours du député-maire de Six-Fours. Ils dénoncent « *un comportement purement politicien d'une droite incapable de solidarité territoriale.* » Ils assurent que « *la CDAC n'avait, l'an dernier, à se prononcer*

que sur le cinéma (et non sur les autres aspects du dossier). » Enfin, ils rappellent que, dans un tract distribué il y a quelques jours par les candidats UMP/UDI aux cantonales, on pouvait lire ceci : « *Les cinémas à La Seyne, c'est l'Arlésienne, toujours promis, jamais fini... (sic).* » D'où ce commentaire des candidats de gauche : « *Ils osent se moquer du retard pris par le projet, alors que le retard vient d'eux.* »

À n'en pas douter, ce recours du maire de Six-Fours, médiatisé jeudi par Marc Vuillemot, tombe à point nommé pour donner du grain à moudre aux candidats aux élections départementales...

M. G.
mguillon@nicematin.fr

1. Commission départementale d'aménagement commercial.

2. Marie Bouchez, Anthony Civettini et leurs remplaçants Joëlle Arnal et Toussaint Codaccioni